



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 152/2023
SÉANCE N° 6 DU 2 OCTOBRE 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION AID' À DOM – AVENANT N° 13

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 26 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort (à partir de 18 h 23), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 27 et jusqu'à 19 h 56), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisdontier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 18 h 23), Christine Droguet, Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier (jusqu'à 20 h 15), Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 56), Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 15), Julien Brocaill (à partir de 18 h 16), Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 19 h 02), Éric Morand (jusqu'à 21 h 25), David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 56), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard (à partir de 18 h 54).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Pierre Besançon.

Étaient représentés

Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Gwénaël Poisson, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à François Berrou, Patrice Morin a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie Boisdontier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 23), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Christine Dubois a donné pouvoir à Nadège Davoust (à partir de 19 h 15), Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christian Lefort.

Sylvie Vielle et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 octobre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION AID' À DOM – AVENANT N° 13

Rapporteur : Bernard Bourgeais

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la délibération n° 141/2010 du bureau communautaire du 5 juillet 2010 approuvant les termes de la convention de partenariat conclue avec l'association Aid'à dom,

Vu la convention de partenariat pour le développement et la gestion des micro-crèches sur le territoire de Laval Agglomération en date du 30 décembre 2010.

Considérant que la convention entre Laval Agglomération et l'association Aid' à Dom s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale de développement des micro-crèches pour répondre aux besoins d'accueil du jeune enfant et vise les objectifs suivant :

- expérimenter et mettre en place des solutions innovantes et modulaires qui complètent les dispositifs existants en particulier en horaires décalés pour répondre aux besoins des entreprises,
- éveiller à la complémentarité avec les autres structures de garde d'enfants existantes,
- augmenter et diversifier les modalités d'accueil sur le territoire.

Que pour atteindre ces objectifs, il est prévu à l'annexe 3 de la présente convention que Laval Agglomération verse une subvention de fonctionnement à l'association Aid' à Dom, qui initialement a été fixée à 15 000 € par an,

Que cette subvention concerne 4 micro-crèches de 10 places chacune dont trois sont implantées à Laval (Saint-Nicolas, Bourny et Hilard) et une à Saint-Berthevin,

Que ladite convention prévoit à l'article 6 que les financements sont appréciés annuellement,

Que pour garantir la poursuite de l'activité des 4 micro-crèches, un soutien financier par Laval Agglomération est envisagé à titre exceptionnel, pour un montant de 80 000 € pour 2022 et 2023,

Qu'il convient de proposer un avenant n° 13 à la convention susvisée pour le versement de cette subvention,

Après avis favorable de la commission actions sociales et santé,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention de fonctionnement pour 2023 sera versée à l'association Aid' à Dom pour son activité au titre des micro-crèches d'un montant de 80 000 €.

Article 2

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 article 65-748 du budget principal de Laval Agglomération.

Article 3

Les termes de l'avenant n° 13 à la convention de partenariat pour le développement et la gestion des micro-crèches sur le territoire de Laval Agglomération en date du 30 décembre 2010, sont approuvés.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, cinq conseillers communautaires s'étant abstenus (Damien Richard, Loïc Broussey, Jean-Louis Deulofeu, Corinne Segretain et Christelle Alexandre).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231002-S06-CC-152-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Mise en ligne : 09-10-23